



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 20-02-2026 /

Dossier complet le : 24-02-2026 /

N° d'enregistrement : 014073/KK P

1 Intitulé du projet

Travaux de rehabilitation de l'immeuble situe au 6 a 10 rue de Troyon, a Sevres (92)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ICADE PROMOTION

Raison sociale

SAS

N° SIRET

78460657600907

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

ABOU RICH

Prénom(s)

Mohamed

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en une transformation complète du bâtiment existant L'immeuble actuellement en R+6, fait l'objet d'une surélévation d'un niveau supplémentaire et portant le bâtiment à R+7 La destination du bâtiment est modifiée les bureaux sont transformés en résidence étudiante Le parking privé est conservé et quelques locaux communs peuvent être créés Le projet n'inclut pas de démolitions lourdes. L'intervention porte essentiellement sur des travaux de curage, c'est-à-dire une démolition très partielle du bâtiment : il s'agit de conserver la structure et readapter les façades lorsque nécessaire. Les espaces intérieurs du bâtiment sont reorganisés.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en une réhabilitation d'un bâtiment existant En conservant la structure et en réemployant l'ouvrage plutôt que de construire un nouvel édifice l'opération s'inscrit dans une démarche de sobriété environnementale limitant l'empreinte carbone liée à la production de matériaux neufs Il vise à modifier la destination de l'immeuble existant à usage de bureaux en vue de réaliser une résidence pour étudiants relevant de l'ERP de type O Il s'agit de créer 419 lits

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le debut des travaux est envisage deuxieme trimestre 2027 sous reserve d'obtention de l'ensemble des autorisations necessaires Les travaux prendraient fin au deuxieme trimestre 2029 Les grandes phases sont les suivantes Curage demolition 1 mois de preparation et 5 mois de travaux Rehabilitation surelevation 2 mois de preparation et 20 mois de travaux. Les moyens classiques de rehabilitation de batiment en zone urbaine seront mobilises En outre une grue centrale sera installee au milieu de l'ilot et ne survolera pas les voiries en charge La base vie sera organisee au sein du batiment L'effectif previsionnel maximum est estime de l'ordre de 50 personnes pour tous corps d'etat et de l'ordre de 25 personnes lors de la phase de gros oeuvre Les travaux auront lieu en periode diurne uniquement du lundi au vendredi et potentiellement de facon ponctuelle le samedi sous reserve d'obtention de l'autorisation Les entreprises de travaux respecteront une Charte Chantier Faibles Nuisances prevoyant notamment des mesures de maitrise des emissions sonores vibratoires et de poussieres une gestion rigoureuse des dechets ainsi qu'une organisation du chantier visant a limiter les circulations et les genes pour les riverains

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le batiment reamenage permettra d'accueillir plus de 400 etudiants (419 lits), au sein d'une residence fonctionnelle et sobre en exploitation. L'acces principal sera maintenu rue de Troyon et l'ensemble du site sera exploite sans activite generatrice de nuisances particulieres. Le maitre d'ouvrage vise l'obtention de la certification BREEAM Very Good, laquelle atteste que le batiment atteint un niveau de performance environnementale superieur aux pratiques courantes. La duree de vie du batiment etant longue aucune operation de demantelement n'est envisagee a court ou moyen terme

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis a permis de construire et a l'avis de l'Architecte des Batiments de France

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Hauteur actuelle du bâtiment Hauteur projetée du bâtiment Surface de plancher SHAB Surface utile d'espaces communs	(R+6, niveau) (R+7, niveau) (10800, m2) (7900, m2) (750, m2)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 6 Voie : Rue Troyon

Lieu-dit :

Localité : 6 Rue Troyon 92310 Sevres

Code postal : 92310 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°13'30"E Lat. : 48°49'35"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document d'urbanisme en vigueur est le PLUi de GPSO Le projet se situe en zone U1F zone des centralites et secteur comportant les OAP

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

RAS

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	L'arrete 2013/028 du 29 janvier 2013 relatif a la lutte contre les nuisances sonores concerne la commune de Sevres En application de celui-ci les travaux bruyants generes lors de chantiers sont interdits de 20h a 7h et de 12h a 14h du lundi au samedi ainsi que toute la journee les dimanches et jours feriers sauf en cas d'urgence ou d'imperatif de securite
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le perimetre projet recoupe les perimetres de protection aux abords des monuments historiques suivants Immeuble 17 Grande rue Immeuble 11 place de la Liberation College armenien Cristallerie ou Manufacture des cristaux de la Reine ancienne Domaine de Bellevue Ancien chateau restes de la terrasse Domaine de Saint-Cloud Il recoupe egalement le perimetre de
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Sevres est concernee par le PPRI de la Seine dans le departement des Hauts de Seine approuve par arrete prefectoral du 9 janvier 2004
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Sevres est egalement concernee par un perimetre des zones de risques carrieres ayant valeur de Plan de Prevention du Risque conformement a l'arrete prefectoral du 7 aout 1985 approuvant le perimetre des
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le perimetre projet se trouve au sein du site inscrit Colline de Brimborion identifiant AC2 130012206 6091

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve a environ 15 km au Sud-Ouest du projet Il s'agit du site Natura 2000 Massif de Rambouillet et zones humides proches identifiant FR1112011
D'un site classé ?	☒	☐	L'extremite Sud-Ouest du perimetre projet recoupe le site classe Domaine de Brimborion identifiant AC2 130012206 6124

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le curage generera des dechets Le retrait des bennes sera organise de facon a limiter les nuisances sur le trafic en dehors des heures de pointe Un diagnostic PEMD sera realise afin de recenser analyser les produits equipements materiaux et dechets issus du curage, afin de favoriser leur reemploi ou leur recyclage L'entreprise retenue pour les travaux devra prendre en compte les
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒ ☐	☐ ☒	Le projet est deficitaire en materiaux en raison des apports necessaires a la creation de l'etage supplementaire De la terre vegetale devra etre ajoutée pour les toitures terrasses vegetalisees La rehabilitation du batiment existant permet toutefois de conserver l'essentiel de la structure l'operation reste tres economique en ressources par rapport a une construction neuve

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'aménagement est raccorde aux reseaux publics existants.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le projet se trouve a proximite directe d'une canalisation de transport de gaz naturel de GRTgaz DN 600 500 300 150 100 1964 MEUDON GENNEVILLIERS Le principal risque lie a la proximite d'une canalisation de transport de gaz naturel est celui d'une explosion ou d'un incendie en cas de fuite ou de rupture accidentelle de la conduite.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	L'extremite Nord Est du site est situee en zone de risque inondation Cependant ni la phase travaux ni la phase definitive n'auront d'impact sur ce secteur L'entierete du site se trouve egalement en zone de risques carrieres, au sens de l'arrete prefectoral du 7 aout 1985 approuvant le perimetre des zones de risques carrieres.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Une augmentation de la circulation sur l'axe routier menant au site aura lieu en phase chantier L'incidence reste tres faible En phase definitive la vie quotidienne des residents engendrera des déplacements classiques caracteristiques des zones urbaines Il est a noter la proximite directe des transports en commun principalement bus et tramway Le maitre d'ouvrage favorise l'usage des transports en commun en effectuant en
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier les engins seront source de bruit en periode diurne uniquement En phase definitive le projet ne sera nullement source de bruit
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	En phase chantier le passage des engins de chantier pourrait ponctuellement generer des vibrations L'incidence reste tres faible En phase definitive aucune vibration ne sera engendree
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	En phase chantier il n'est pas prevu de travaux de nuit donc les emissions lumineuses sont largement limitees En phase definitive les emissions lumineuses seront celles d'une residence etudiante
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet entraine de maniere temporaire des emissions dans l'air principalement liees a l'usage d'engins thermiques durant la phase de chantier La circulation de ces engins peut egalement provoquer un degagement limite de poussieres. Toutefois, dans un environnement urbain et au regard de la duree limitee des travaux, ces emissions demeurent contenues et restent facilement maitrisables
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets generes par le chantier lors de la phase de curage notamment seront envoyes selon leur nature en Installation de Stockage de Dechets Inertes ISDI ou en Installation de Stockage de Dechets Non Dangereux ISDND
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet s'inscrit dans le tissu urbain de Sevres zone U1F au sein d'un perimetre de protection des monuments historiques Il privilegie une rehabilitation qualitative du bati existant avec l'ajout d'un etage et une adaptation des facades concus avec sobriete Les materiaux choisis assurent une insertion harmonieuse dans la rue de Troyon L'absence de demolitions lourdes et de terrassements profonds permet de preserver l'integrite
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le batiment a usage de bureau est rehabilite pour devenir une residence etudiante

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun effet transfrontalier ne sera genere par le projet En effet le projet n'est pas localise a proximite immediate d'une frontiere et il reste d'ampleur locale et limitee

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet de rehabilitation de l'immeuble situe rue de Troyon constitue une operation d'ampleur locale dont les effets potentiels sur l'environnement demeurent maitrises S'appuyant sur la rehabilitation du bati existant il limite fortement les interventions lourdes et conserve l'emprise au sol actuelle ce qui reduit les nuisances habituellement associees a une construction neuve Des la conception une attention particuliere a ete portee a l'integration paysagere et architecturale la surelevation d'un etage est traitee avec sobriete et les facades sont reprises de maniere a s'inscrire harmonieusement dans le tissu bati et en conformite avec les prescriptions du secteur protege La phase travaux est organisee pour limiter les impacts sur les riverains et les activites voisines L'absence de demolitions importantes le recours a des methodes douces l'installation d'une grue sans survol des voiries ainsi que la concentration des interventions en periode diurne contribuent a reduire les nuisances pour les riverains Les entreprises respecteront une Charte Chantier a Faibles Nuisances incluant des mesures de maitrise des poussieres une gestion optimisee des dechets et une logistique interne au site afin de limiter les déplacements de camions En phase definitive le projet n'engendre aucune emission notable La transformation du batiment en residence etudiante associee a une demarche de certification environnementale BREEAM Very Good garantit un fonctionnement sobre sans impact significatif sur la qualite de l'air les milieux ou le cadre de vie environnant

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des elements presentes le projet peut etre dispense d'evaluation environnementale la demarche ERC permettant d'ecarter tout impact notable D'abord les impacts sont evites grace au choix d'une rehabilitation conservant la structure existante et excluant tout terrassement ou intervention lourde Les effets temporaires du chantier sont reduits par un phasage maitrise une logistique internalisee et la mise en oeuvre d'une Charte Chantier Faibles Nuisances Les enjeux patrimoniaux du secteur par ailleurs font l'objet d'un encadrement specifique dans le cadre de la procedure d'urbanisme et de l'avis de l'ABF garantissant leur preservation Apres application de la sequence Eviter et Reduire aucun impact residuel significatif n'a ete identifie et aucune mesure de compensation n'est necessaire Le projet implante sur un site deja artificialise n'est

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom ABOU RICH

Prénom Mohamed

Qualité du signataire Directeur Operationnel

À Puteaux

Fait le 20-02-2026 /

Signature du (des) demandeur(s)